



Déclaration liminaire d'EFA-CGC au CCHSCT du 2 juillet 2019

Monsieur le Directeur Général,

Dans quelques jours ou quelques semaines, la mission d'intérim qui vous a été confiée par le Ministre de l'Agriculture il y a près de 6 mois s'achèvera.

EFA-CGC tient à saluer la conviction avec laquelle vous avez mené cette mission, et à vous remercier pour votre action qui a permis, avec l'appui du Directeur Général Adjoint, de rétablir un dialogue social apaisé et constructif au sein de notre établissement.

Tous les problèmes internes ou externes ont-ils pour autant été réglés ?

- A l'externe et concernant l'avenir de l'Etablissement la situation reste extrêmement fragile et préoccupante.
- En interne, les pratiques se sont sensiblement améliorées, mais un certain nombre de dysfonctionnements et de comportements continuent de poser problème au sein de plusieurs directions. Il appartiendra au Directeur ou à la Directrice qui vous succédera d'y mettre un terme définitif.

Les annonces du Conseil d'administration et du communiqué de presse interministériel du 27 juin 2019, semblent avoir pour objectif de rassurer les personnels de l'ONF et un certain nombre de partenaires de l'établissement.

L'EPIC ONF serait maintenu en tant qu'opérateur unique du régime forestier, ainsi que le principe du versement compensateur : le risque d'éclatement des missions du régime forestier qui aurait signé la mort de l'ONF à court terme, semble temporairement écarté.

Pour autant, à ce stade :

- La perspective d'une filialisation des activités d'études et de travaux soulève de nombreuses interrogations et inquiétudes quant aux aspects de performance technique et économique, de l'organisation des interfaces et surtout du devenir des personnels.
- Dans la mesure où les annonces renvoient pour partie au rapport de la mission qui n'a pas encore été publié, il paraît extrêmement difficile aux personnels de l'ONF de se projeter.
- Aucune annonce ne dévoile les éléments permettant d'envisager la sortie de la spirale de déficit et d'endettement de l'ONF compte tenu de ses ressources actuelles et des charges qui lui sont imposées. Seuls ces éléments permettront de redonner de la perspective à l'établissement et à ses personnels.

Dans ce contexte qui reste extrêmement incertain, EFA-CGC sera force de réflexion et de proposition mais saura aussi alerter quant aux risques et conséquences, pour la gestion des forêts publiques, pour l'établissement et pour ses personnels.

Plus particulièrement, le CCHSCT devra être associé de façon étroite et constructive à tous les changements à venir, pour préserver autant que possible la santé des personnels de l'ONF.

Cela vaut pour le présent CCHSCT central, dont l'ordre du jour et les pièces fournies pour la présente séance démontrent une nouvelle fois que tous les moyens ne sont pas déployés pour faire de cette instance un outil efficace au service de la santé et de la sécurité des personnels.

Cela vaut aussi dans les territoires, où certaines pratiques continuent de peser lourdement sur le climat social, constituant d'entraver l'action de nos représentants des personnels dans certaines DT. A ce sujet, l'interdiction d'accès à un représentant du CHSCT de la DT Seine-Nord à la réunion du 26 juin, constitue une violation du droit qui démontre une fois de plus, si besoin était, le mépris des instances encore en vogue.

EFA-CGC dénonce une nouvelle fois ces dérives, qui contreviennent aux textes en vigueur et bafouent les instances représentatives du personnel, ruinant toute possibilité de dialogue social efficace.